

ENTREPRENDRE ET INNOVER

VISION
ÉCONOMIQUE
2012-2020



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

TABLE DES MATIÈRES

04

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

06

UN MONDE ÉCONOMIQUE
EN PROFONDE MUTATION

12

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU QUÉBEC DANS
CE MONDE EN MUTATION

20

LES PRINCIPAUX DÉFIS À
SURMONTER

26

LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE LA
FCCQ ET DE SON RÉSEAU

32

CONCLUSION

ENTREPRENDRE
ET INNOVER



MOT DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« LE QUÉBEC CONTINUE
DE DISPOSER
D'INDÉNIABLES ATOUTS,
ASSISES DE SON ESSOR
ÉCONOMIQUE »*

La vision économique que nous présentons ici a été produite en 2012 et a bénéficié de la réflexion, de l'engagement et de l'éclairage de notre réseau, constitué de membres corporatifs et des chambres de commerce réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

Cette vision économique exprimait et exprime toujours notre compréhension des grands facteurs qui devraient influencer notre développement dans un avenir prévisible et des principaux défis qui se posaient à l'époque - et qui se posent toujours - aux entreprises et aux entrepreneurs. Bien que quelques données aient évolué au fil des années, elle demeure toujours d'actualité. Compte tenu du degré élevé d'ouverture de notre économie, elle sera toujours influencée par la conjoncture internationale, le bouleversement des marchés et les politiques publiques de nos gouvernements et ceux de l'étranger.

Le Québec continue de disposer d'indéniables atouts, assises de son essor économique. Il existe encore d'importants obstacles au développement de notre économie qu'il faut jauger en toute objectivité. Pour effectuer efficacement son travail, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'était imposé cette lecture objective, sans complaisance, des facteurs qui favorisaient ou qui freinaient notre développement économique et notre capacité de créer de la richesse. C'est par cette rigueur et cette discipline qui caractérise toujours le travail de la Fédération qu'elle a pu, depuis 2012, plaider en faveur des entreprises, au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Cette vision économique a grandement influencé l'action de la Fédération, car c'est à partir de cette vision qu'ont été définis les plans stratégiques 2012-2016, et 2017-2020, de même que nos axes prioritaires d'intervention. Chaque année, la production de notre plan d'action repose rigoureusement sur cette vision économique et sur les besoins des entreprises.

Ce document est en quelque sorte la prémisse de notre action. Il revêt donc une importance stratégique majeure.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Forget'.

Stéphane Forget, MBA

Président-directeur général

UN MONDE
ÉCONOMIQUE
EN PROFONDE
MUTATION

1. UNE ÉCONOMIE EXPOSÉE À LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'économie mondiale connaît des mutations de plus en plus profondes qui ont des répercussions significatives sur l'économie du Québec.

Les secousses économiques sont plus imprévisibles que par le passé, elles touchent rapidement un grand nombre de pays et elles produisent des effets majeurs sur l'emploi, sur la croissance économique et même sur la paix sociale.

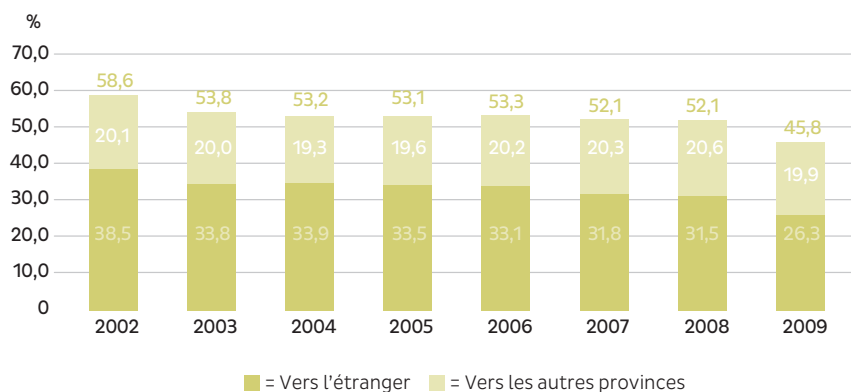
Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les exportations interprovinciales et internationales de biens et de services sont responsables de 1,1 million d'emplois directs et indirects. Cela représente près de 30 % de l'ensemble des emplois au Québec.

La part des exportations dans le PIB diminue en 2009

Même si elles ont tendance à diminuer depuis la crise financière de 2009, les ventes de produits et services québécois à l'extérieur de nos frontières représentent encore une proportion significative de notre produit intérieur brut (PIB).

En tenant compte de l'importance relative des exportations, l'économie québécoise est considérée plus ouverte que celle de plusieurs pays développés, même si d'autres pays la dépassent à ce chapitre, comme on le voit au tableau ci-dessous.

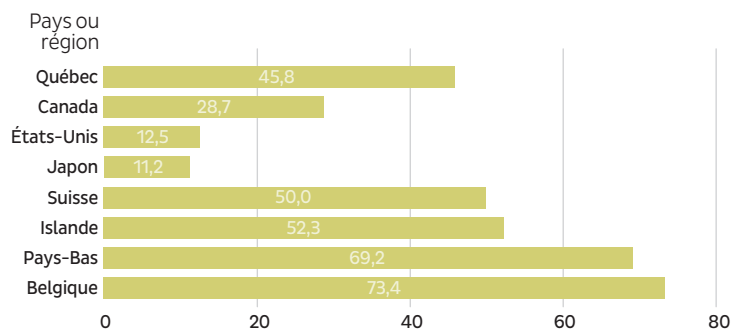
PART DES EXPORTATIONS DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)*



Depuis l'abolition de la presque totalité des tarifs douaniers et l'explosion des moyens de communication, le Québec subit la concurrence dans presque tous ses secteurs d'activités. Il est donc particulièrement sensible à la conjoncture économique internationale et aux changements qui affectent les courants économiques mondiaux.

Pour mieux cerner les défis que le Québec devra relever au cours de la prochaine décennie afin d'assurer sa prospérité économique, il est essentiel de suivre de près les grandes tendances de l'économie mondiale. Or, des changements de fond sont en cours, tant dans les pays industrialisés, qui furent nos partenaires commerciaux traditionnels, que dans les économies émergentes.

PART DES EXPORTATIONS DANS LE PIB (%), EN 2009¹



* Les exportations exprimées en pourcentage du PIB constituent un des indicateurs du degré d'ouverture de l'économie et non de leur valeur ajoutée dans l'économie (voir à ce sujet à la page 14).

¹Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le calepin du commerce extérieur, édition 2011. Comprend les ventes réalisées dans les autres provinces et les autres pays.

2. RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ET ENDETTEMENT CHRONIQUE AUX ÉTATS UNIS ET EN EUROPE

Les États-Unis et l'Europe de l'Ouest ont été les locomotives de l'économie mondiale depuis l'après-guerre.

Le Québec a grandement bénéficié de cette situation en raison de sa proximité avec le vaste marché américain et, dans une moindre mesure, en raison de ses liens historiques avec le vieux continent.

Cela se reflète dans la destination de nos exportations. En 2010, 69,5 % des exportations internationales de biens du Québec ont été effectués vers les États-Unis et 14,3 % vers les pays d'Europe occidentale.

Or, les États-Unis et la presque totalité des pays d'Europe enregistrent un rythme de croissance ralenti au cours des prochaines années.

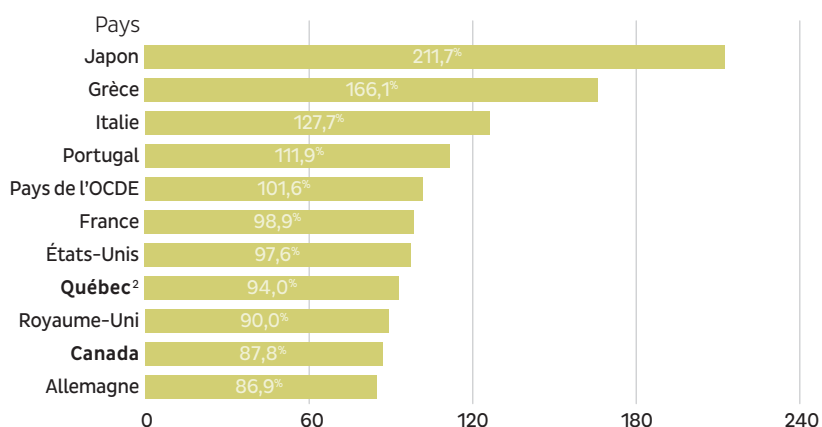
Ce ralentissement économique est aggravé par une véritable crise de l'endettement de ces pays, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Le Fonds monétaire international craint que la dette publique représente 120 % du PIB de plusieurs pays d'Europe en 2014 en raison du ralentissement économique persistant.

Au cours des prochaines années, les gouvernements européens et américains devront nécessairement s'attaquer aux importants déséquilibres des finances publiques. Peu importe les moyens qu'ils choisiront, (hausse d'impôt et de taxes ou réductions de dépenses publiques), la croissance économique de ces pays en sera freinée.

Les États-Unis (21%) et l'Union européenne (26%) représentent ensemble 47 % du PIB mondial et demeurent les principaux marchés de consommation du monde. Bien qu'ils vont demeurer des destinations importantes pour les exportations du Québec, il sera de plus en plus difficile d'y vendre nos produits et services. Il s'agit d'un changement majeur de conjoncture par rapport à ce que nous avons connu au cours des dernières décennies.

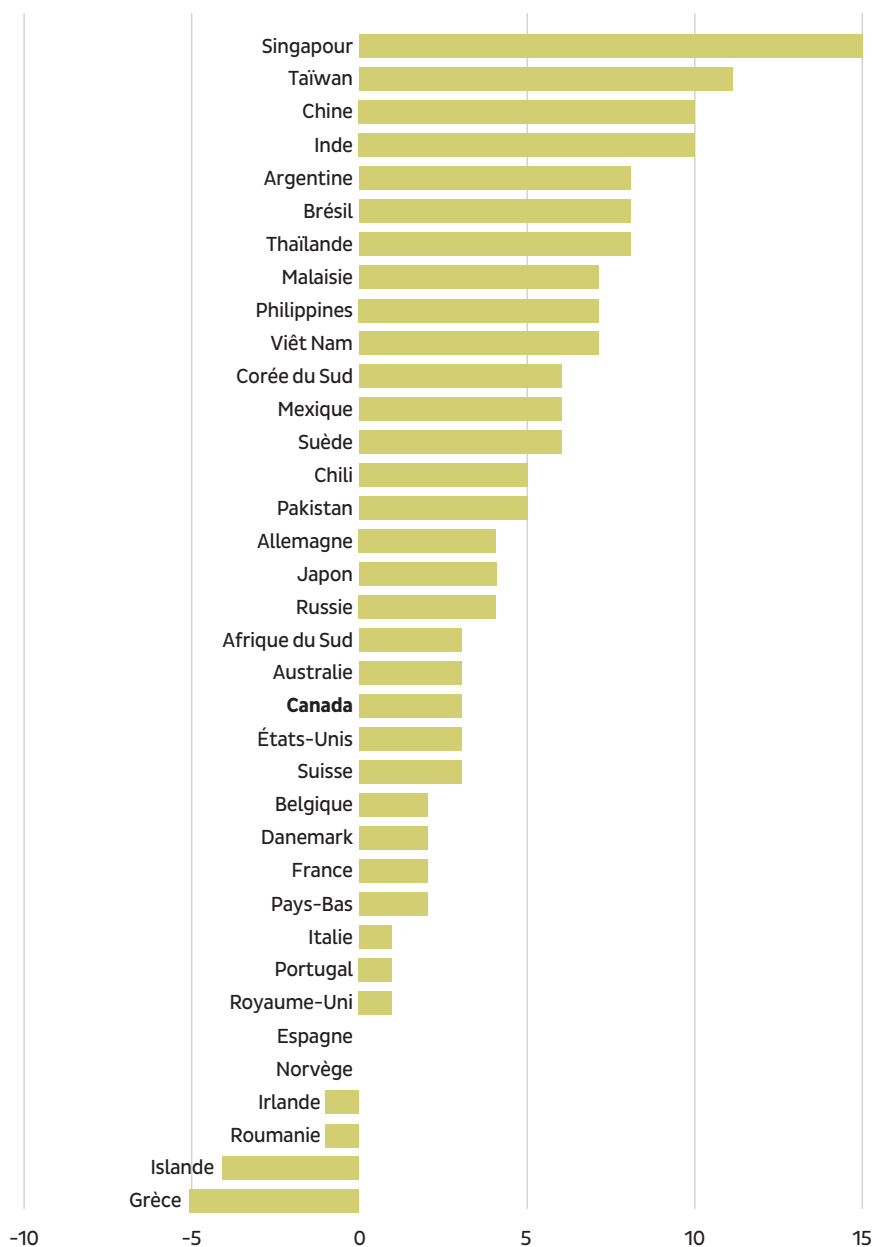
DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (EN % DU PIB), EN 2011¹



¹ Source : OCDE. Perspective économique de l'OCDE, no. 90. Mise à jour le 5 décembre 2011 (sauf la donnée pour le Québec).

² Selon une étude réalisée par le ministère des Finances, en 2010.

TAUX DE CROISSANCE RÉEL DU PIB DE CERTAINS PAYS EN 2010



3. LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Les économies émergentes, au contraire, connaissent pour la plupart un développement économique accéléré.

Au cours des cinq dernières années, 72 % de la croissance économique mondiale a émané des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et de certaines autres économies émergentes situées principalement en Asie.

La Banque mondiale prévoit que les pays du BRIC enregistreront une croissance annuelle moyenne de 4,7 % entre 2011 et 2025, ce qui représente un taux plus de deux fois supérieur à celui prévu dans les pays les plus développés.

Selon l'OCDE, les pays du BRIC ajouteront un milliard de nouveaux consommateurs à la classe moyenne au cours des dix prochaines années. C'est à peu près l'équivalent de la population des États-Unis et de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La Chine est déjà le plus grand importateur au monde. D'ici 2020, elle sera devenue la première économie mondiale selon la taille de son PIB, détrônant ainsi les États-Unis.

Le développement économique accéléré des économies émergentes aura plusieurs répercussions sur l'économie mondiale :

- leur grand appétit pour les ressources naturelles, nécessaires pour alimenter leur croissance économique, maintiendra élevé à moyen et long terme le prix des métaux industriels et de l'énergie;
- ces pays draineront l'essentiel des investissements directs étrangers en raison des perspectives d'un rendement supérieur pour les investisseurs et les manufacturiers;
- l'activité manufacturière continuera de se déplacer vers les économies émergentes en raison des faibles coûts de main-d'œuvre et de production;
- les entreprises des pays dits émergents deviendront des concurrents féroces sur les marchés américain et européen;
- ces pays auront de plus en plus de capacité de retenir chez eux les travailleurs hautement qualifiés et même d'en attirer en provenance des pays industrialisés, ce qui constitue un renversement complet de tendance par rapport à la situation qui a prévalu jusqu'ici.

DESTINATION DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC - 2010

% valeur des exportations du Québec - 2010	Pays dominants du marché et part
Amérique du Nord	70,7 % États-Unis : 98,2 %
Amérique Centrale	1,1 % Bahamas : 21,3% Trinidad et Tobago : 17,7%
Europe Occidentale	13,1 % Royaume-Uni : 24,8% Allemagne : 15,3% Pays-Bas : 12,9% France : 12,9%
Asie sauf Moyen-Orient	7,2 % Chine : 45,8% Japon : 18,7% Inde : 10,1%
Amérique du Sud	2,6 % Brésil : 54,5% Chili : 10,2%
Moyen-Orient	2,6 % Égypte : 19,5% Turquie : 17,0% Arabie Saoudite : 15,9% Émirats Arabes Unis : 12,6%
Europe de l'Est	1,2 % Russie : 54,9% Pologne : 9,4%
Océanie	0,8 % Australie : 83,3%
Afrique sauf Moyen-Orient	0,7 % Afrique du Sud : 21,0% Nigéria : 18,5% Algérie : 13,2%

Source : Industrie Canada, Commerce en direct, basé sur les données de Statistique Canada - sept. 2011

« LA CHINE, D'ICI 2020, SERA DEVENUE LA PREMIÈRE ÉCONOMIE MONDIALE SELON LA TAILLE DE SON PIB, DÉTRÔNANT AINSI LES ÉTATS-UNIS »

4. CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR LE QUÉBEC

Le Québec doit absolument tenir compte de ces nouveaux courants économiques mondiaux et s'adapter en conséquence.

Il est notamment impératif de diversifier davantage nos marchés d'exportation afin de bénéficier de la croissance des pays émergents. Malgré l'importance que représente encore les marchés américain et européen, il n'apparaît pas stratégique de maintenir un haut niveau de dépendance à l'égard de ces économies qui sont confrontées à d'importants problèmes structurels.

Au cours des dernières années, le Québec a commencé à diversifier ses marchés d'exportation. Ainsi, la part des exportations internationales de biens du Québec destinée au marché américain est passée de 83,8 % en 2002 à 69,5 % en 2010. Pendant la même période, la part de nos biens vendus en Europe est passée de 9,2 % à 14,3 %.

Malgré des efforts importants pour développer ses liens économiques avec les économies émergentes au cours des dernières années, notamment avec l'Inde et la Chine, le commerce entre le Québec et les pays du BRIC demeure faible. En 2010, seulement 5,8 % de nos exportations internationales étaient destinées à ces pays. Le secteur manufacturier du Québec demeurera sous pression, principalement en raison de la concurrence grandissante exercée par les économies émergentes et de la force du dollar canadien.

L'importance relative du secteur manufacturier dans l'économie québécoise ne cesse d'ailleurs de décroître. Alors qu'il représentait 22,8 % du PIB québécois en 2000, sa contribution a glissé en deçà du seuil critique de 15 % en 2010 (14,9%), pour remonter quelque peu en 2011.

Ce phénomène s'explique en partie par le développement du secteur des services qui prend de l'expansion dans toutes les économies modernes. Mais il est également le résultat du déplacement des activités manufacturières et industrielles vers les économies émergentes en raison de leurs faibles coûts de production, notamment des coûts de la main-d'œuvre.

De plus, au fur et à mesure que les entreprises se développent dans les pays émergents, elles aspirent elles aussi à percer les vastes marchés américain et européen. Ces entreprises deviennent ainsi de redoutables concurrents sur les marchés traditionnels d'exportation du Québec.

LES
PRINCIPAUX
ATOUTS DU
QUÉBEC DANS
CE MONDE EN
MUTATION

« LE QUÉBEC POSSÈDE D'INDÉNIABLES ATOUTS »

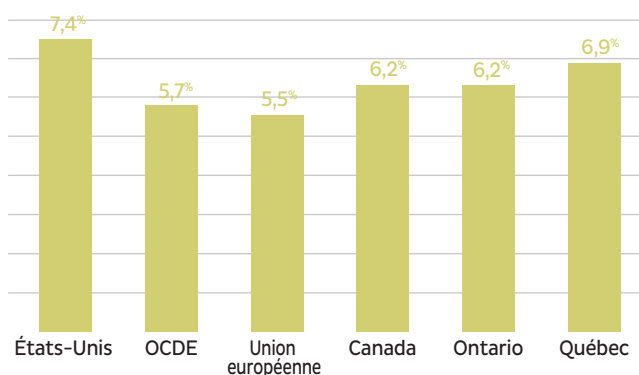
Le Québec possède d'indéniables atouts sur lesquels il doit miser pour devenir un acteur important dans ce nouvel ordre économique mondial et assurer sa prospérité. Les plus importants atouts sont :

1. UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE DANS UNE GRANDE DIVERSITÉ DE DISCIPLINES

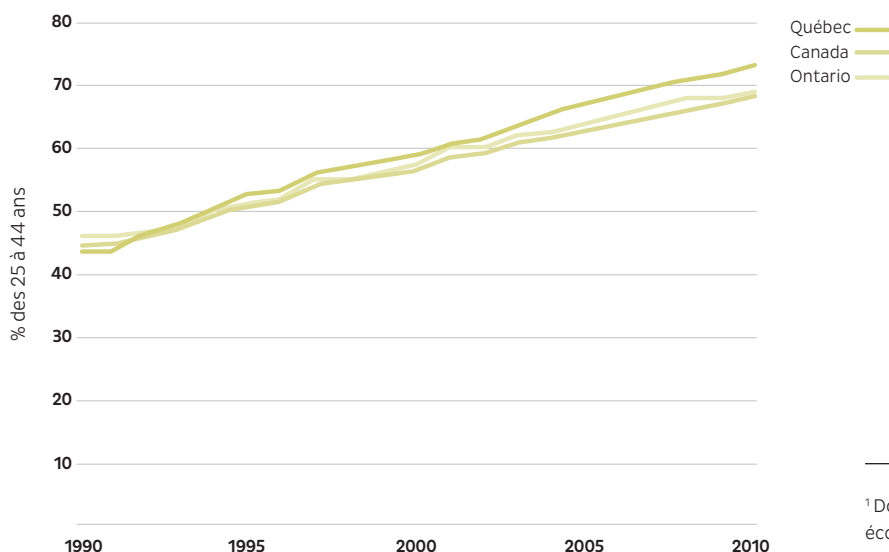
Le Québec est l'un des États ou provinces qui investissent le plus en éducation en proportion du PIB.¹

Le gouvernement du Québec finance un réseau très étendu d'établissements de formations professionnelle, technique et universitaire, à Montréal et dans toutes les régions. Peu de sociétés disposent d'une infrastructure de formation aussi complète et aussi étendue. Ces investissements donnent des résultats. En 2009, 71,6 % des Québécois âgés de 25 à 44 ans avaient complété des études postsecondaires ou universitaires, comparativement à 68 % en Ontario et à 66,9 % dans l'ensemble du Canada. Or, on sait que la participation au marché du travail augmente avec le niveau de scolarité.

DÉPENSES EN ÉDUCATION (% DU PIB)



PROPORTION DES 25-44 ANS DÉTENANT UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRE OU UN GRADE UNIVERSITAIRE



¹ Données 2006. Source : Cirano. Le Québec économique 2010. Travail réalisé sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout.

Le Québec a rattrapé, dans une large mesure, un certain retard par rapport aux autres sociétés développées à l'égard du nombre de diplômés universitaires. Des efforts accrus doivent cependant être déployés en formation professionnelle et surtout en formation technique de niveau collégial. La majorité des emplois font en effet appel à des compétences de la formation professionnelle et technique, d'où l'importance d'accroître le nombre de diplômés dans ces disciplines.

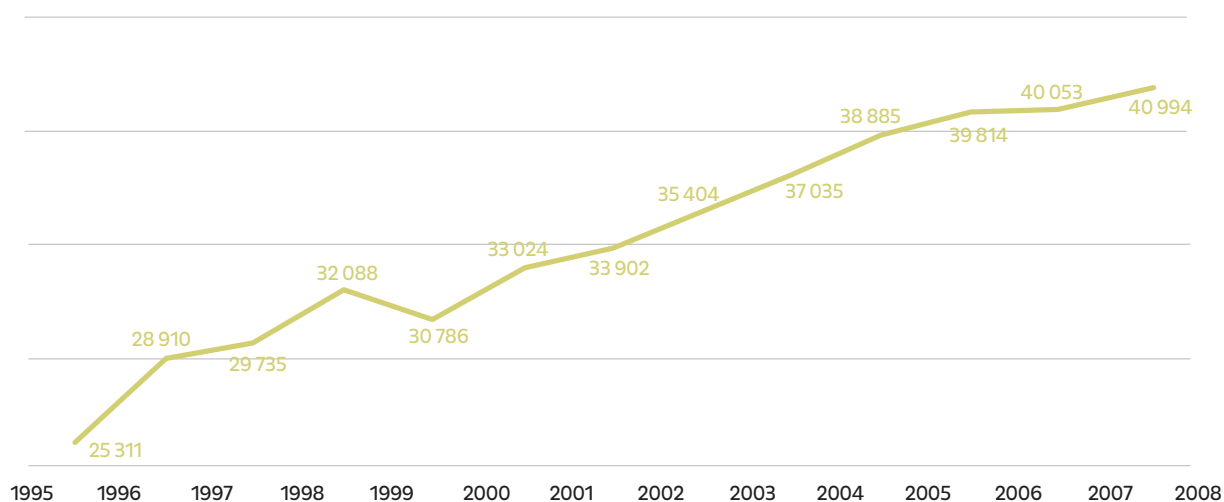
Il convient de souligner l'amélioration observée en formation professionnelle, celle qui conduit à l'exercice d'un métier. Même s'il demeure insuffisant pour répondre à la totalité de la demande de main-d'œuvre possédant ces compétences. Le nombre de diplômés a augmenté de plus de 60 % entre 1995 et 2008.

Le réseau collégial, bien que le gouvernement y consacre 1,7 milliard de dollars par année, éprouve manifestement

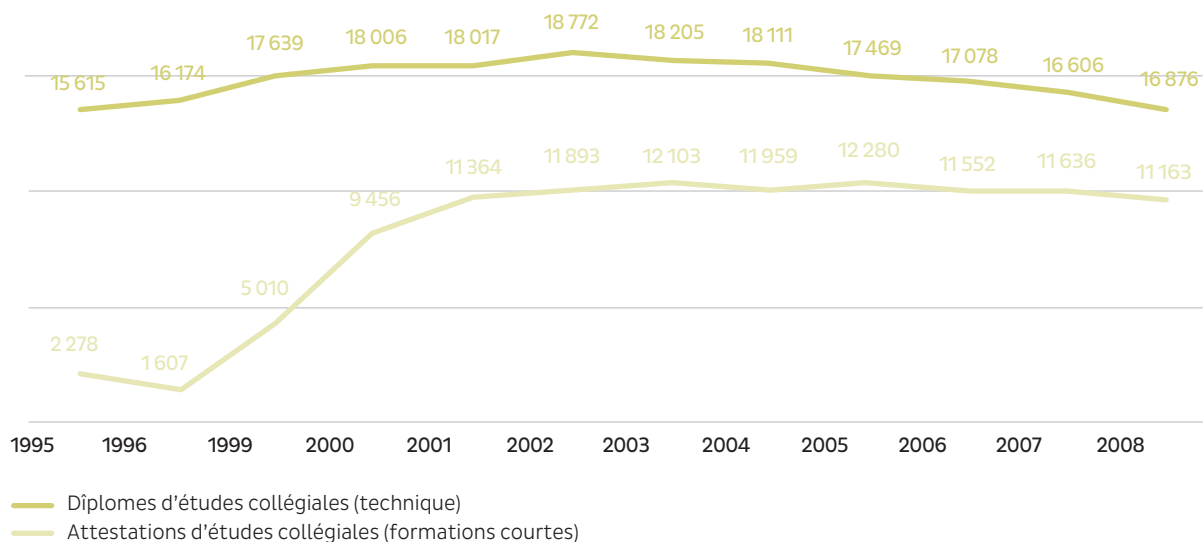
plus de difficultés à former des techniciens de haut niveau. Les 48 cégeps publics et les 4 cégeps privés ne réussissent à former qu'environ 16 000 techniciens par année, comme le démontre le tableau ci-contre, ce qui est nettement insuffisant pour satisfaire la demande de main-d'œuvre spécialisée dans une économie de plus en plus orientée par les technologies. Les cégeps offrent également des formations de courte durée, principalement à l'intention de la main-d'œuvre active.

Dans le contexte démographique du Québec, caractérisé par la diminution relative des jeunes et le vieillissement de la main-d'œuvre, il faut chercher activement à attirer davantage de jeunes dans les domaines qui conduisent aux emplois en demande. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour le développement de notre économie et elle commande une collaboration accrue entre les employeurs et les établissements d'enseignement.

DIPLÔMÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE



DIPLÔMÉS COLLÉGIAUX TECHNIQUES



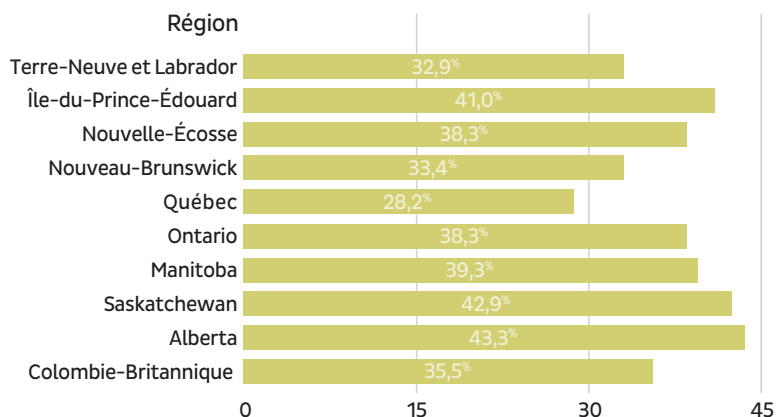
Des efforts supplémentaires devront également être consentis, principalement par les entreprises, dans la formation de la main-d'œuvre à leur emploi. Avec la diminution du nombre de jeunes, les entreprises n'ont guère le choix de former leurs employés afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux procédés de production ou aux façons novatrices d'offrir des services. Or, à ce chapitre,

l'investissement des entreprises québécoises semble insuffisant. Quand on compare leurs efforts par rapport à ceux des employeurs des autres provinces (voir le tableau ci-dessous), on accuse un retard qui devient préoccupant dans un contexte de compétitivité.

Le réseau d'institutions de formation présent sur tout le territoire québécois est mis à contribution, et pourrait l'être davantage, pour

former les jeunes et la main-d'œuvre active. Il faut également mettre à contribution la capacité de formation des entreprises elles-mêmes. La main-d'œuvre qualifiée n'occupe pas nécessairement les emplois qui lui permettraient de mettre à profit son plein potentiel. À cet égard, une attention particulière doit être portée à l'organisation du travail, tant dans le secteur public que dans les entreprises privées.

PARTICIPATION DES CANADIENS DE 25 À 64 ANS À DES ÉTUDES OU À DE LA FORMATION LIÉES À L'EMPLOI, SELON LA PROVINCE, 2008¹



¹ Source : Statistique Canada, Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF), 2008.

« LE QUÉBEC EST TRÈS RICHE EN RESSOURCES MINÉRALES ET SE CLASSE PARMIS LES DIX PRINCIPAUX PRODUCTEURS MINIERS AU MONDE »

2. DES ÉNERGIES PROPRES ET RENOUVELABLES EN ABONDANCE

À l'ère de l'énergie chère et de l'économie verte, disposer de sources majeures d'énergie hydroélectrique propre et renouvelable représente un atout considérable. Le Québec se classe au 4^e rang mondial des producteurs d'hydroélectricité.

L'énergie à un coût très compétitif ainsi qu'un approvisionnement fiable et prévisible renforcent le positionnement stratégique de plusieurs industries au Québec. Le Québec est ainsi le 3^e producteur mondial d'aluminium, ce qui permet de développer une filière technologique, un créneau important du génie-conseil et un réseau d'équipementiers et de fournisseurs de calibre mondial.

L'hydroélectricité permet également une production moins polluante. Par exemple, l'aluminium produit au Québec est six fois plus propre que l'aluminium produit en Chine. Une source d'énergie abondante, fiable et à coût compétitif est un

facteur de localisation important et un argument convaincant pour attirer au Québec des investissements étrangers.

Le Plan Nord du gouvernement du Québec prévoit des investissements en énergie estimés à 47 MM\$ au cours des 25 prochaines années, ce qui permettra au Québec de développer davantage son potentiel hydroélectrique ainsi que la filière éolienne, qui constitue un complément naturel à l'hydroélectricité.

Malgré l'apport de l'hydroélectricité, la moitié (51 %) de la demande énergétique du Québec est comblée par des hydrocarbures : 38 % de pétrole et 13 % de gaz naturel. L'électricité comble 38 % de nos besoins en énergie. Les 11 % restants vont à la biomasse (10,4 %) et au charbon (1 %).

Nous importons chaque année la presque totalité des hydrocarbures nécessaires à notre économie, pour un montant de près de 12 MM\$.

D'importants travaux d'exploration

réalisés dans cinq bassins sédimentaires du Québec (Gaspésie, Anticosti, Madeleine¹, Basse-Terre et Estuaire du St-Laurent) ont confirmé la présence de réserves de pétrole et de gaz en territoire québécois. La perspective de pouvoir remplacer une partie des combustibles fossiles provenant de l'étranger par des produits tirés du sous-sol québécois représente un changement majeur. À moyen terme, ces ressources peuvent générer beaucoup de richesse.

La mise en valeur de ce potentiel économique doit cependant être gérée dans le plus grand respect des règles environnementales et en se préoccupant de l'acceptabilité sociale de ces projets. Les retombées économiques de cette nouvelle filière doivent être plus clairement expliquées à la population.

¹ Dans le Golfe du Saint-Laurent, au large des Îles-de-la-Madeleine.

3. UN RICHE POTENTIEL MINIER

Le Québec est très riche en ressources minérales et se classe parmi les dix principaux producteurs miniers au monde.

On retrouve dans le Nord québécois d'importants minerais, notamment du nickel, du cobalt, du zinc, du cuivre, du minerai de fer, ainsi que de l'or, du platine et des diamants. Le sol québécois recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares de plus en plus utilisés dans les industries de haute technologie.

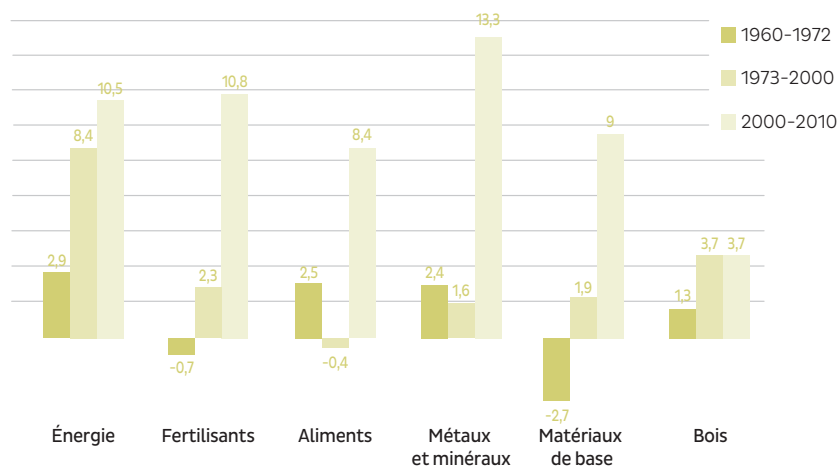
investissements en exploration qui devraient croître de plus de 40 % en 2011 pour atteindre le niveau record de 718 M \$. L'augmentation du prix de base des métaux accroît évidemment l'intérêt des investisseurs.

La conjoncture actuelle représente une occasion unique pour le Québec de développer une expertise technologique et environnementale et un réseau de fournisseurs et d'équipementiers de calibre mondial. Le Québec compte déjà pas moins de 3 800 fournisseurs et équipementiers dans le secteur minier et ceux-ci commencent à

fiscalité concurrentielle globale à l'égard des sociétés minières, sans quoi, ces dernières choisiraient d'investir dans des pays plus accueillants.

Le régime fiscal comprend notamment les redevances, les diverses taxes, l'impôt sur les profits et le développement de certaines infrastructures à la charge des entreprises. La firme PricewaterhouseCooper a comparé, en septembre 2011, la situation des industries minières présentes au Québec avec celle des autres provinces. La firme constate qu'au Québec, les deux ordres

TAXE DE CROISSANCE ANNUELLE MOYENNE DU PRIX DE CERTAINES FAMILLES DE MATIÈRES PREMIÈRES (%)



À ce jour, seulement 20 % de notre territoire a fait l'objet d'une évaluation du sous-sol minier, ce qui laisse présager un très grand potentiel de création de richesse de cette filière économique. Le potentiel des terres rares apparaît particulièrement prometteur.

Depuis quelques années, le Québec connaît un boom minier en raison de la hausse du prix des métaux de base. Les investissements miniers ont atteint le niveau record de 2,9 MM \$ en 2010, une augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente. Et ce boom minier est appelé à se prolonger sur plusieurs années si on en juge par les

commercialiser leur savoir-faire en dehors du pays. Depuis l'an 2000, les exportations des fournisseurs et équipementiers québécois enregistrent une croissance annuelle moyenne de 14 %.

Plusieurs autres pays possèdent également d'importantes ressources minérales et certains d'entre eux sont situés à proximité des grands marchés. C'est notamment le cas de l'Australie qui peut alimenter les marchés asiatiques avec beaucoup plus de facilité que le Québec. Tout en cherchant à maximiser les retombées pour la collectivité québécoise de l'exploitation des ressources non renouvelables, le gouvernement doit adopter une

de gouvernement prélèvent un montant équivalant à 41 % des profits des entreprises minières alors que la moyenne canadienne est de 36,8 %. Cette situation résulte notamment du fait que le taux de redevance au Québec est passé de 12 % à 16 %. Le fardeau fiscal global applicable au secteur minier a diminué partout au Canada, sauf au Québec. Il y a quatre ans, le Québec était l'endroit où le fardeau fiscal était le moins élevé. Aujourd'hui, il arrive au 4^e rang parmi les provinces et territoires canadiens qui ont les taux les plus élevés au Canada de taxes, de redevances et d'imposition aux entreprises minières.

« L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE, COMPOSÉE DE 234 ENTREPRISES, PROCURE 40 200 EMPLOIS »

4. DES INDUSTRIES DE POINTE DE CALIBRE MONDIAL

Le Québec bénéficie de la présence sur son territoire de quelques industries de pointe de calibre mondial. C'est notamment le cas de l'industrie aérospatiale, composée de 234 entreprises qui procurent 40 200 emplois. Le Québec se classe au 6e rang mondial au niveau des ventes dans ce domaine. L'industrie aérospatiale occupait le premier rang des exportations manufacturières québécoises en 2009 alors que 80 % de sa production est vendue à l'étranger.

L'expertise du Québec est également reconnue mondialement dans les domaines de l'aluminium, des nanotechnologies, des sciences de la santé et de la recherche médicale. Il a développé un savoir-faire de haut niveau dans les technologies de l'information. Le développement d'une infrastructure de pointe dans le domaine énergétique a aussi permis l'émergence d'entreprises d'envergure internationale dans le secteur du génie civil et des technologies vertes.

Le Québec dispose également d'infrastructures de recherche importantes et de mesures d'encouragement à la recherche-développement et à l'innovation qui permettent de soutenir des secteurs de pointe. Les investissements en R&D en proportion du PIB ont plus que doublé au Québec au cours des 20 dernières années.

5. DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SOLIDES ET FIABLES

Durant la crise financière de 2008-2009, les banques de plusieurs pays ont subi des pertes considérables; certaines ont même fait faillite. Les banques canadiennes ont traversé cette crise sans problème réel. Celles qui ont des lieux d'affaires au Québec affichent une excellente santé financière. Le Mouvement des caisses Desjardins est un des leaders mondiaux des coopératives d'épargne et de crédit.

Les institutions financières ont préservé leur capacité de soutenir le développement des entreprises et de répondre aux besoins des particuliers.

Le Québec compte aussi sur des grandes compagnies, mutuelles et coopératives dans le secteur de l'assurance des biens et des personnes. Le siège social de plusieurs sociétés d'assurance est situé au Québec. Ces entreprises poursuivent leur développement, notamment en prenant des parts de marché dans les autres provinces.

Au cours des dernières années, le Québec a développé une véritable industrie du capital de risque, comprenant des institutions publiques (la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment), des fonds fiscalisés (dont le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional Desjardins) et des capitaux privés. La Bourse de Montréal, pour sa part, se spécialise dans les produits dérivés.

Enfin, le Québec possède son propre organisme de réglementation, l'Autorité des marchés financiers. De plus, plusieurs firmes d'envergure offrent des services aux entreprises d'ici et d'ailleurs, notamment les firmes de comptabilité et de vérification, les cabinets de services juridiques, les compagnies d'informatique et les entreprises spécialisées dans la gestion des ressources humaines.

Toutes ces institutions et leurs partenaires offrent aux investisseurs et aux entreprises un environnement d'affaires convivial et hautement concurrentiel.

LES PRINCIPAUX
DÉFIS À
SURMONTER

Comme nous venons de le voir, le Québec dispose d'atouts majeurs pour assurer sa prospérité au cours de la prochaine décennie. Cependant, pour tirer avantage de ces atouts et mettre en valeur son plein potentiel de développement économique, le Québec doit relever plusieurs défis. Voici les principaux enjeux auxquels le Québec doit s'attaquer en priorité.

1. UNE CULTURE ENTREPRENEURIALE À DÉVELOPPER ET À TRANSMETTRE

Le constat de notre retard entrepreneurial fait consensus. Les comparaisons de longue date avec le reste du Canada ont clairement démontré un déficit entrepreneurial au Québec. En effet, le Québec affiche une performance inférieure quant au nombre de propriétaires d'entreprises (9,4%) par rapport au reste du Canada (17,3 %). Le gouvernement du Québec a adhéré à ce diagnostic en publiant à l'automne 2011 la stratégie gouvernementale «Foncez, tout le Québec vous admire».

La FCCQ identifie deux défis majeurs pour l'entrepreneuriat québécois.

1^{er} défi : le développement d'une culture entrepreneuriale en vue de générer de nouvelles entreprises.

Pour enclencher une dynamique davantage entrepreneuriale dans la société québécoise, il faut promouvoir un ensemble de valeurs, de modèles et de comportements entrepreneuriaux. Une société bénéficiant d'une culture entrepreneuriale robuste dispose d'une précieuse force motrice et contribue au développement d'un environnement propice à la création durable de la richesse. Loin d'être incompatible avec la culture québécoise, le développement d'une culture entrepreneuriale forte vient renforcer le modèle québécois qui est largement tributaire du dynamisme de ses PME. Il est impératif de faciliter le démarrage de nouvelles entreprises.

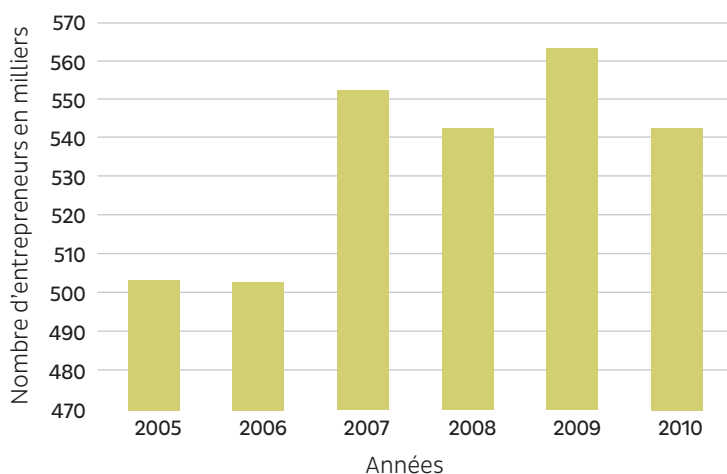
Le manque d'attrait des Québécois pour l'entrepreneuriat se traduit aussi par un bas niveau de création de nouvelles entreprises, une faible croissance des entreprises existantes et un sous-investissement du secteur privé. L'absence d'une relève entrepreneuriale aura des répercussions importantes sur la propriété québécoise des entreprises et le maintien de sièges sociaux au Québec.

2^e défi : assurer une relève entrepreneuriale et la transmission de nos entreprises.

Selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, environ 55 000 entrepreneurs vont prendre leur retraite ou se retirer des affaires au cours de la période 2008-2018 alors que seulement 26 800 nouveaux entrepreneurs devraient émerger.

La relève d'une entreprise est une étape délicate puisqu'elle fait appel à plusieurs dimensions, non seulement économiques et financières, mais également humaines. En tenant compte du nombre élevé de dirigeants d'entreprises qui en arriveront à cette étape au cours des prochaines années, il est essentiel de préserver le patrimoine économique que nos bâtisseurs ont édifié depuis la révolution tranquille et d'assurer la croissance des entreprises actuelles. Le transfert intergénérationnel des entreprises québécoises doit se réaliser avec succès, sans quoi nous risquons de fragiliser notre structure industrielle et commerciale et de perdre plusieurs sièges sociaux et centres décisionnels importants.

NOMBRE D'ENTREPRENEURS AU QUÉBEC



2. UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTIVITÉ

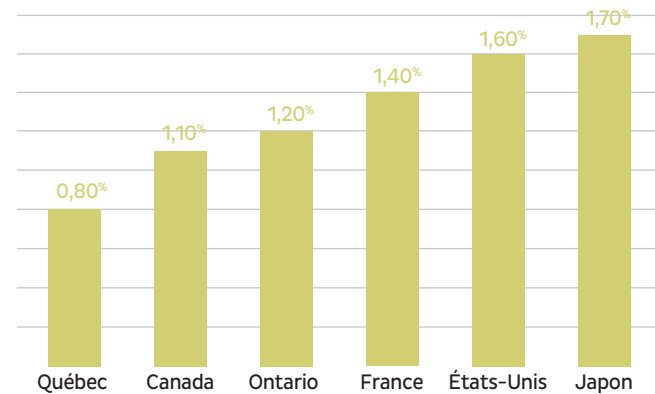
Au cours des 25 dernières années, la productivité a augmenté au Québec en moyenne de moins de 1 % par année. Il s'agit d'une contre-performance par rapport à nos principaux concurrents au Canada et dans les pays industrialisés.

Pour faire face au déclin démographique annoncé et à un dollar canadien qui se transige à parité avec la devise américaine, il faut absolument réaliser d'importants gains de productivité afin d'atteindre un niveau acceptable de croissance économique. C'est, sans contredit, le plus grand défi économique du Québec d'ici 2020. Le Québec doit absolument combler les écarts de productivité par rapport au reste du Canada et aux États-Unis.

Pour y réussir, il est impératif d'accroître l'investissement des entreprises en machines et équipements de même qu'en technologies de l'information. Il est également essentiel de relever les compétences de la main-d'œuvre.

Autrement dit, nous devons réussir à produire davantage de biens et à offrir plus de services par heure travaillée, en étant mieux équipé et mieux formé et en ayant une organisation du travail qui optimise la contribution de chaque personne en emploi. Cela est nécessaire tant dans les services publics que dans les entreprises privées.

AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL (1982-2008)

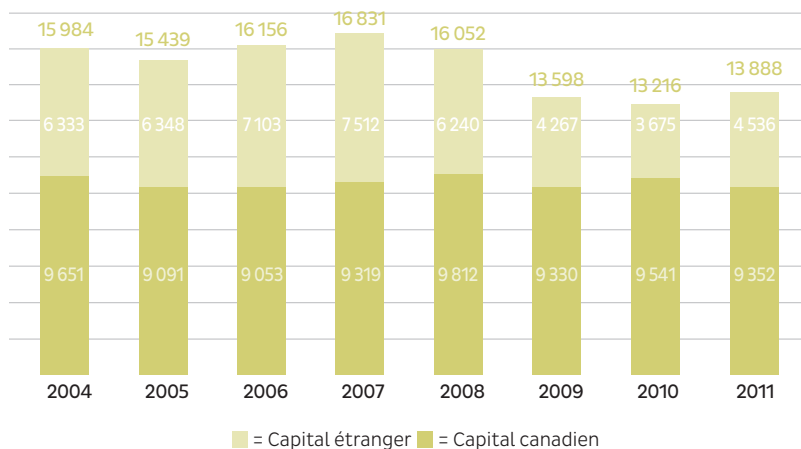


3. UN FAIBLE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le secteur privé au Québec souffre depuis longtemps d'une sorte de sous-investissement, tendance qui ne semble pas vouloir s'inverser. Bien que les investissements colossaux dans le secteur pétrolier en Alberta rendent les comparaisons interprovinciales plus difficiles, il n'en demeure pas moins que le Québec affiche un taux d'investissement privé chroniquement plus faible depuis de nombreuses années. De 2000 à 2004, le Québec n'a enregistré que 16,2 % des investissements privés réalisés au Canada. Entre 2005 et 2009, cette proportion est même descendue à 13,1 %. Le développement du secteur minier pourrait cependant contribuer à renverser quelque peu cette tendance.

Le graphique ci-contre présente l'évolution des investissements en machines et équipements réalisés au Québec au cours des dernières années et la part relative de ces investissements qui résulte de capitaux étrangers (non canadiens)¹. Pour augmenter la productivité, il est essentiel d'investir davantage dans les machines et équipements de même que dans les technologies de l'information.

IMMOBILISATIONS: MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

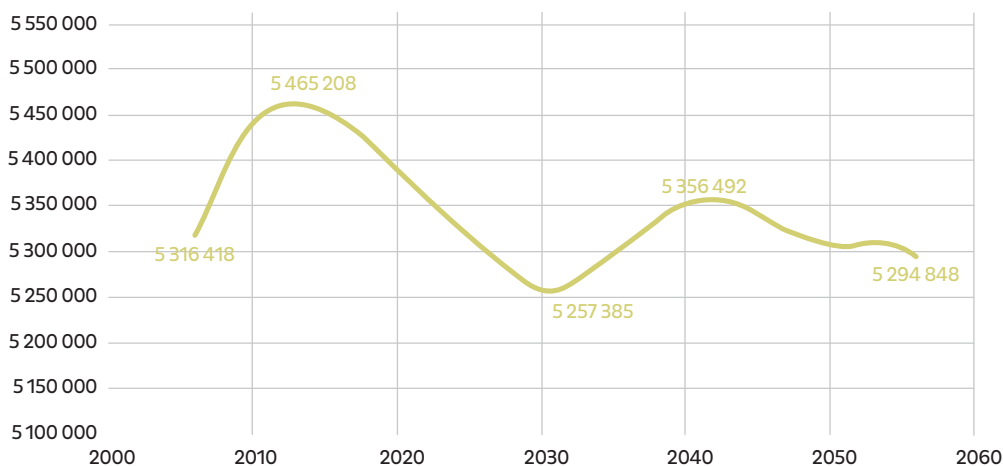


¹ Source : Institut de la statistique du Québec.

4. UNE DIMINUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE

À compter de 2013, la population en âge de travailler va diminuer au Québec. Cette situation contraste complètement avec celle qui a prévalu jusqu'ici où la population en âge de travailler augmentait de 5 % à plus de 10 % par décennie¹.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES 15 À 64 ANS AU QUÉBEC DE 2006 À 2056



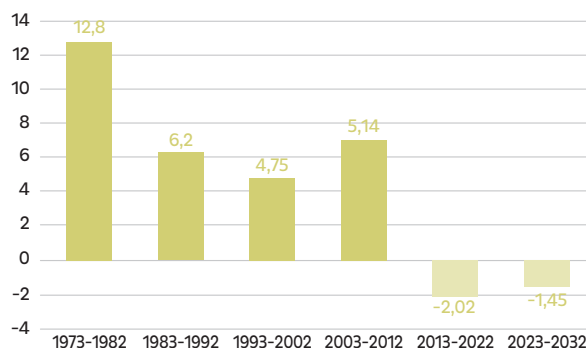
D'ici 2020, on prévoit que 1,4 M d'emplois seront à pourvoir au Québec. Près de 25% de ces emplois, soit 316 000, seront créés grâce à la croissance économique (création nette d'emplois) et plus de 75 %, soit près de 1,1 M d'emplois, résulteront du remplacement des personnes qui prendront leur retraite au cours de cette période.

Les emplois à pourvoir seront comblés principalement :

- par les jeunes qui ont actuellement entre 5 et 24 ans;
- par la participation accrue au marché du travail des personnes de 55 ans et plus;
- par l'immigration;
- et par la diminution du taux de chômage.

Sans parler de pénuries généralisées de main-d'œuvre, il est clair que la diminution du nombre net de personnes en âge de travailler va amplifier la rareté de travailleurs disponibles et complexifier le processus de recrutement et de renouvellement de la main-d'œuvre dans les entreprises. Un sondage réalisé par la FCCQ en 2008 et 2010 auprès de plus de 300 entreprises québécoises indiquait que plus de 50 % d'entre elles éprouvaient déjà des difficultés associées à la pénurie de main-d'œuvre.

CROISSANCE DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS AU QUÉBEC (EN POURCENTAGE)



Bien sûr, le phénomène se présentera différemment selon les secteurs d'activité et les régions.

À cet enjeu de la quantité de main-d'œuvre disponible s'ajoute celui de la qualification des chercheurs d'emploi et des travailleurs. Le tiers des emplois qui seront créés d'ici 2020, soit 108 000 des 316 000 emplois, exigeront une formation professionnelle (secondaire) ou technique (collégiale).

¹ Source des données : Institut de la statistique du Québec.

« LES RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC SONT PLUTÔT GÉNÉREUX. CETTE SITUATION CONTRASTE SINGULIÈREMENT AVEC CELLE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PRIVÉ »

5. DES FINANCES PUBLIQUES PRÉCAIRES

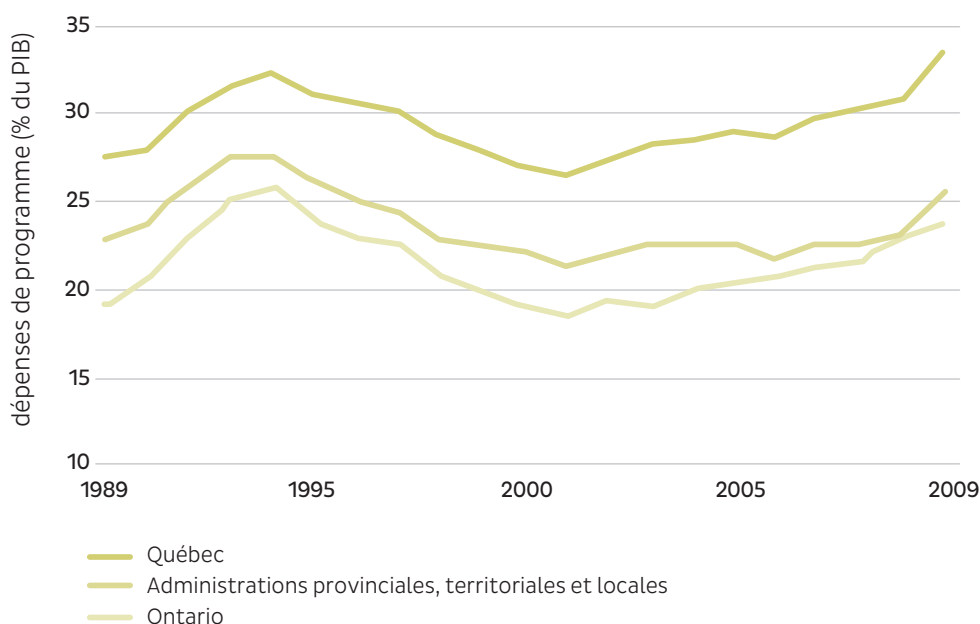
Les finances publiques du Québec ont mieux résisté à la crise financière et économique de 2008 que celles de nos principaux partenaires économiques. Selon les prévisions du ministère des Finances, le Québec retrouverait l'équilibre budgétaire en 2013-2014, avant le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario.

Comme on l'a vu précédemment, la dette du Québec est cependant la plus lourde du Canada. Elle représente un véritable fardeau pour l'économie et toute la société

québécoise. Un relèvement de taux d'intérêt au cours des prochaines années alourdirait sensiblement le service de la dette et hypothéquerait grandement la marge de manœuvre du gouvernement. De plus, les changements démographiques feront en sorte que les Québécois en âge de travailler seront moins nombreux pour financer cette dette. En 1970, il y avait près de huit travailleurs pour un retraité au Québec; dans 20 ans, il n'y aura que 2,1 personnes en emploi pour chaque retraité.

Le Québec, qui impose déjà un fardeau fiscal supérieur à la moyenne canadienne, ne peut compter sur de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts pour alléger le poids de la dette. Le Québec devra tôt ou tard réduire le niveau de ses dépenses publiques, qui demeure plus élevé que partout ailleurs au Canada.

DÉPENSES EN PROGRAMMES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PROVINCIALES, TERRITORIALES ET LOCALES, QUÉBEC, 1989-2009



À cette problématique déjà très lourde, s'ajoute celle des déficits actuariels grandissants des régimes de retraite publics et parapublics. La presque totalité des employés du gouvernement, des sociétés d'État, des universités et des municipalités (ensemble du secteur public) bénéficie d'un régime de retraite dit à prestation déterminée. Au terme de 30 à 35 ans de participation à un tel régime, le retraité reçoit une rente ou une pension dont le montant est déterminé à l'avance et garanti presque à 100 %.

Les régimes de retraite des employés du secteur public sont plutôt généreux, surtout dans les municipalités. Un retraité type d'une municipalité, qui prend sa retraite à 60 ans, reçoit, en combinant sa rente de retraite et sa prestation du Régime des rentes du Québec, un montant équivalant à 107 % du revenu net qu'il percevait lorsqu'il était à l'emploi à plein temps¹.

Cette situation contraste singulièrement avec celle des employés du secteur privé. Seulement 17 % des travailleurs du secteur privé participent à un régime de retraite à prestation déterminée et 66 % des personnes à l'emploi d'une entreprise privée n'ont aucun régime de retraite d'employeur. Si certains correctifs ne sont pas apportés rapidement, l'écart de revenu à la retraite entre les employés du secteur public et ceux du secteur privé deviendra rapidement insoutenable.

Cette situation est aggravée par les déficits, souvent majeurs, des régimes de retraite. La Régie des rentes du Québec a estimé, en décembre 2010, que 51 % des régimes de retraite à prestation déterminée sont en situation financière précaire, ayant un degré de solvabilité inférieur à 80 %. Il est clair que les régimes de retraite devront rapidement résorber leur déficit, à défaut de quoi, la facture refilée à la prochaine génération sera exorbitante.

Si les gouvernements n'agissent pas rapidement, le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises, en particulier dans les grandes villes, sera considérablement alourdi uniquement pour financer les avantages offerts aux retraités du secteur public. Les employés des services publics méritent certes de bénéficier d'un revenu de retraite convenable. Mais ils doivent contribuer eux aussi à la réduction du coût des régimes et à un partage plus équitable des risques financiers de leur régime de pension.

6. L'HÉSITATION À FAIRE DES CHOIX SOCIAUX

Le Québec s'est bâti au fil des années un tissu social généreux dont les coûts sont de plus en plus lourds à supporter. Par rapport à l'Ontario, et en tenant compte des différences de population, ce système coûte 5 MM \$ de plus au Québec.

La faible croissance économique et le retard dans la productivité des entreprises obligeront la société à faire des choix difficiles entre ce que nous voulons conserver et les sacrifices que nous devons nous imposer pour les financer. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il est possible de préserver, et même d'améliorer nettement nos programmes sociaux, en taxant davantage les riches et les entreprises. Ils ont donc tendance à être plutôt réfractaires aux grands projets susceptibles de créer de la richesse. Au moment où de nombreux groupes considèrent ces acquis comme «intouchables», le modèle du consensus absolu devra être remis en question.

¹ Source : Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. Rapport déposé en octobre 2011.

LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE LA FCCQ ET DE SON RÉSEAU

En tenant compte de l'environnement économique prévisible, des atouts du Québec à mettre en valeur et des défis à surmonter, quatre axes prioritaires d'intervention sont retenus dans la vision économique 2012-2020 de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Ces axes touchent l'ensemble de l'économie québécoise, par-delà les spécificités sectorielles ou régionales.

1. LA PRODUCTIVITÉ

Le rehaussement de la productivité de l'économie québécoise doit être la priorité du gouvernement et de l'ensemble des agents économiques d'ici 2020. La Fédération des chambres de commerce du Québec en fera son principal combat.

Dans un contexte de vive concurrence sur les marchés d'exportation et d'un dollar canadien qui se transige à parité avec la devise américaine, un relèvement de la productivité de nos entreprises est une condition essentielle du maintien de la prospérité du Québec.

L'urgence d'améliorer notre performance historique en matière de productivité s'impose dans le contexte démographique du Québec.

Au cours des 30 dernières années, la croissance économique a été en moyenne de 2,1% par année. Il y a trois composantes essentielles qui ont contribué à cette croissance (modeste) du PIB :

- le profil démographique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler ;

- le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de personnes qui travaillent. L'augmentation enregistrée résulte surtout de la participation accrue des femmes au marché du travail depuis 30 ans;

- et la productivité.

Or, au cours des 20 prochaines années :

- le nombre de personnes en âge de travailler ne va pas augmenter; il va diminuer en nombre réel;

- le taux d'emploi ne pourra pas augmenter de manière aussi rapide que par le passé;

- si nous ne réalisons pas des gains majeurs sur le plan de la productivité, notre croissance économique sera anémique (moins de 1% par année), ce qui rendra problématique le financement des services publics. De plus, l'écart de niveau de vie entre le Québec et ses voisins canadiens et américains se creusera et atteindra des niveaux insoutenables.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE OBSERVÉE (1981-2008) ET PROJETÉE (2010-2030) AU QUÉBEC SI LES TAUX D'EMPLOI ET LA HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ DEMENTENT LES MÊMES QU'EN 2008 (%)

	Moyenne 1981-2008	Moyenne 2010-2030
Profil démographique	0,61	-0,16
Taux d'emploi	0,49	0,05
Productivité	1,00	1,00
PIB Réel	2,10	2,89

Source : Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. Juin 2011.

« LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DOIT SE DONNER COMME AMBITION DE RÉDUIRE RADICALEMENT LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE D'ICI 2020 »

Le Québec doit se fixer pour objectif d'atteindre un niveau de productivité au moins égal à celui du reste du Canada d'ici 2020. Il s'agit d'un objectif certes ambitieux, mais qui apparaît incontournable dans le contexte démographique et économique du Québec.

Pour atteindre cet objectif, la FCCQ propose de miser sur les principaux déterminants de la productivité, soit : l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et les investissements en machineries et équipements.

L'innovation est la clef de tout développement. Les efforts considérables consentis par le gouvernement et le secteur privé en recherche-développement ne se traduisent pas suffisamment en applications innovantes. La commercialisation des résultats de la recherche et des innovations demeure un défi que nous n'avons pas réussi à relever adéquatement jusqu'ici.

L'innovation doit devenir un indicateur de résultats de plusieurs programmes gouvernementaux et un objectif prioritaire d'intervention du gouvernement dans l'économie. L'enjeu de l'innovation est étroitement associé à celui de la productivité. Le jugement que portera la FCCQ sur les interventions des gouvernements à l'intention

des entreprises sera fortement teinté par la contribution de ces interventions publiques à l'accroissement de l'innovation.

Dans le contexte budgétaire actuel, il est essentiel de centrer l'action de l'État à l'égard des entreprises sur les mesures qui favorisent la productivité et l'innovation. En matière de R&D, les contraintes budgétaires et financières ne favorisent pas l'éparpillement. Au contraire, il faut davantage se concentrer sur les secteurs porteurs et d'avenir où le Québec détient des atouts et des avantages comparatifs.

Le niveau d'éducation et de formation de la main-d'œuvre est également un important déterminant de la productivité. À tous les échelons et dans toutes les sphères de la société, le défi du développement des compétences doit devenir un enjeu de premier ordre. Dans les écoles, les familles, les milieux de travail et les institutions, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée doit faire partie des préoccupations majeures. Comme nous l'avons vu, une forte proportion des nouveaux emplois exigeront une formation professionnelle, technique ou universitaire. Selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le taux d'obtention d'un diplôme du

secondaire chez les jeunes de moins de 20 ans était estimé à 69 %.

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée, la société québécoise doit se donner comme ambition de réduire radicalement le décrochage scolaire d'ici 2020. Il faut viser un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire chez les jeunes de moins de 20 ans d'au moins 80 %.

Les entreprises portent également une responsabilité importante au chapitre de la formation; elles doivent investir davantage dans la formation de la main-d'œuvre à leur emploi et favoriser une organisation du travail qui permet aux employés de maintenir leurs compétences à jour et d'avoir le goût de prolonger leur participation au marché du travail.

Depuis plusieurs années, la Fédération a fait de la main-d'œuvre un enjeu hautement stratégique. Elle continuera d'y apporter une attention toute particulière parce qu'elle est convaincue que la productivité et l'innovation passent, dans une large mesure, par le relèvement du niveau de compétences de la main-d'œuvre.

Les investissements en machineries et équipements et dans les technologies de l'information ont un effet immédiat sur le niveau de productivité des entreprises. La mécanisation et l'intensification des communications permettent généralement de réduire les coûts de production, ce qui favorise le maintien des activités au Québec et diminue les risques de délocalisation vers les pays à bas coût de main-d'œuvre.

La fiscalité québécoise doit encourager davantage ces investissements. L'abolition de la taxe sur le capital est un premier pas en cette direction. Puisque la plupart des machineries, équipements et outils de communication sont importés, la force du dollar canadien crée un environnement propice à l'élaboration d'une politique publique visant à stimuler ces investissements. Il est essentiel de tirer profit de ce contexte.

Ces investissements sont nécessaires partout, mais ils prennent une importance toute particulière pour le secteur manufacturier. Comme le démontre l'étude de la firme Samson Bélaïr/Deloite & Touche, il est essentiel, pour le développement d'une société prospère et économiquement diversifiée, de maintenir et même de renforcer le secteur manufacturier. Au-delà de sa contribution au PIB québécois, le secteur manufacturier :

- est tributaire de 21 % des emplois du Québec;
- offre une rémunération moyenne environ 35 % plus élevée que dans les autres secteurs de l'économie;
- est le secteur le plus innovant, étant responsable de près de la moitié des dépenses de R&D en entreprise;
- et est responsable de la quasi-totalité (88 %) des exportations internationales du Québec.

« LA FÉDÉRATION LUTTERA CONTRE LES MESURES QUI ENTRAVENT, SANS RÉELLE VALEUR AJOUTÉE, LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE »

2. L'ENTREPRENEURIAT : STIMULER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE ET CONSERVER LE PATRIMOINE ENTREPRENEURIAL DES BÂTISSEURS DU QUÉBEC

Le démarrage, la croissance et le transfert des entreprises figurent parmi les conditions essentielles du succès d'une économie. Le Québec n'atteindra pas ses objectifs de croissance économique s'il ne réussit pas à donner à un plus grand nombre de personnes le goût de se lancer en affaires en créant une entreprise ou en assurant la pérennité et la croissance des entreprises existantes.

La Fédération va donc intensifier ses propres efforts et travailler à la mobilisation d'une diversité de partenaires afin de valoriser les entrepreneurs et de communiquer l'importance de leur contribution au développement économique et social du Québec. Elle va participer activement à tous les programmes de soutien à l'intention des nouveaux entrepreneurs, tout comme

elle appuiera les initiatives des gouvernements qui favorisent l'émergence, la croissance et le transfert des entreprises. Le corollaire est aussi vrai : la Fédération luttera contre les mesures qui entravent, sans réelle valeur ajoutée, la liberté d'entreprendre.

C'est dans cet esprit que la FCCQ travaillera de manière stratégique :

- à la stimulation de la culture entrepreneuriale et à la création de nouvelles entreprises;
- aux conditions facilitant le transfert d'entreprises. Il faut assurer la croissance des entreprises actuelles et favoriser le maintien de la propriété québécoise d'un bon nombre d'entreprises. Les défis de la relève et la transmission d'entreprises doivent être relevés.

Le Québec doit également favoriser le développement d'industries de calibre mondial ainsi que des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers pour soutenir ces industries. Grâce à des leaders mondiaux dans leur domaine, le Québec devient un pôle d'attraction pour les investisseurs, les entreprises, les travailleurs hautement qualifiés et les institutions du savoir. C'est notamment le cas en aéronautique, dans les secteurs de l'aluminium et de l'hydroélectricité, ainsi que dans certains créneaux des technologies de l'information, des télécommunications et des sciences de la vie. Il faut renforcer ces pôles d'excellence et les reconnaître comme des leviers de croissance.

La Fédération, qui entretient déjà des relations étroites avec ces entreprises leaders, cherchera à mettre davantage en valeur leur rôle dans l'économie du Québec et des régions. Elle plaidera en faveur de la croissance de ces entreprises et du maintien au Québec des sièges sociaux. Elle cherchera également à encourager les politiques publiques qui faciliteront le développement de réseaux de fournisseurs et d'équipementiers dans les créneaux d'excellence présents et futurs, tels les transports électriques, les technologies environnementales et les sciences de la vie.

« LE DÉVELOPPEMENT DEVRA ÊTRE DURABLE SINON IL N'Y AURA PAS DE DÉVELOPPEMENT »

3. L'ATTRACTION DES INVESTISSEMENTS

Le Québec a, tout au long de son histoire, bénéficié des investissements directs étrangers pour développer son économie. Certes, le Québec a développé au cours des dernières années, sa propre capacité d'offrir du capital de risque et des fonds d'investissement et de développement. Mais l'importance de l'investissement étranger demeure, à la fois comme source de capitaux, comme apport de nouvelles technologies et comme contribution au développement de nouveaux marchés.

Les économies émergentes font déjà une concurrence féroce à ce chapitre : elles drainent depuis quelques années l'essentiel des investissements étrangers dans le monde. Or, le Québec doit être lui aussi une terre d'accueil de choix pour les investissements étrangers dans certains créneaux stratégiques. Il en va de notre capacité d'éliminer notre retard chronique au chapitre de l'investissement privé.

Plusieurs intervenants ont pour mission la prospection des investissements étrangers. Nous croyons qu'une meilleure coordination des efforts consentis serait souhaitable dans le contexte mondial actuel pour maximiser les résultats. La FCCQ salue en ce sens le regroupement d'Investissement Québec et de la Société générale de financement en une seule entité.

Le Québec dispose d'atouts pour attirer les investissements étrangers. Il a tout intérêt à poursuivre le développement de son offre en énergie propre, fiable et renouvelable pour préserver un avantage compétitif par rapport aux pays concurrents.

La mise en valeur de notre grand potentiel minier nous permet de tirer profit de la conjoncture économique internationale caractérisée par le prix élevé des métaux industriels. Le Plan Nord est une initiative qui favorisera le développement du secteur minier et la croissance des investissements étrangers.

Le boom minier qui est à notre portée devrait stimuler le développement au Québec d'un réseau de fournisseurs et d'équipementiers. Cette filière industrielle comprend l'expertise spécialisée servant à l'exploration et l'exploitation des minéraux, le génie conseil, de même que la fabrication de l'équipement nécessaire à l'extraction des métaux et à leur transformation. La consolidation de cette filière maximisera les retombées économiques du Plan Nord au-delà de la durée de vie des gisements miniers.

Le Québec doit également faire valoir la qualification de sa main-d'œuvre. Il est en mesure de présenter aux investisseurs potentiels les diverses options qui leur sont offertes pour accéder à une main-d'œuvre compétente et pour favoriser la formation de la main-d'œuvre en emploi.

Par ailleurs, le développement devra être durable sinon il n'y aura pas de développement. Les entrepreneurs ne doivent pas seulement respecter la réglementation environnementale; ils doivent se soucier des aspects sociaux de leurs projets. Ils ont la responsabilité de mieux expliquer leurs projets et communiquer de manière transparente avec les communautés.

La FCCQ s'associera aux promoteurs et investisseurs afin de s'assurer que les aspects économiques soient bien pris en compte dans l'application des principes du développement durable.

4. UN ÉTAT FACILITATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Il appartient à l'État de créer un environnement propice au développement et à la croissance des entreprises. L'État doit rassembler des conditions qui favorisent le développement économique. Enfin, les gouvernements doivent conserver leur capacité d'établir des politiques nationales et d'arbitrer certains conflits ou certaines oppositions qui empêcheraient le développement de projets présentant un intérêt pour l'ensemble du Québec et qui seraient réalisés dans des conditions acceptables dans une société développée.

Le maintien et le développement d'infrastructures publiques, notamment dans le secteur des transports afin de favoriser la fluidité des déplacements des

personnes et des marchandises, relèvent aussi de la responsabilité de l'État. C'est d'autant plus important dans le contexte d'une économie axée sur l'exportation et dans un environnement de gestion serrée des inventaires.

À Montréal, l'état des infrastructures est une source majeure de préoccupation qui n'est pas sans conséquence sur l'économie. En fait, l'état actuel du réseau de transport constitue un frein à l'amélioration de la productivité des entreprises.

Il faut aussi s'assurer que l'infrastructure de télécommunications permette au Québec de se maintenir dans le peloton de tête des économies numériques.

La FCCQ estime qu'il est primordial que le gouvernement respecte les engagements du Plan de réfection des infrastructures, c'est-à-dire d'éliminer le déficit d'entretien sur une période de 15 ans débutant en 2007.

L'éducation demeure le fer de lance d'une économie moderne et compétitive. Le secteur de l'enseignement postsecondaire devra être davantage à l'écoute des besoins des employeurs afin d'améliorer l'adéquation formation-emploi.

Les complexités administratives et réglementaires sont encore trop importantes et onéreuses pour les entreprises. Les règles imposées aux entreprises, particulièrement dans le processus d'approbation des projets de développement et d'investissement, doivent être prévisibles. Il faut se préoccuper davantage de simplifier les procédures administratives et les exigences réglementaires. La FCCQ veillera à ce que les administrations publiques mettent en pratique les engagements gouvernementaux

d'alléger le fardeau administratif et réglementaire des entreprises, particulièrement celui des PME.

La FCCQ va continuer d'exercer une vigilance active sur les intentions et les actions des gouvernements. Elle va appuyer les initiatives de développement des gouvernements et travailler à la bonification des mesures et des programmes. La Fédération va également combattre énergiquement les décisions des gouvernements qui nuisent inutilement à la compétitivité de notre économie.

Il appartient également au gouvernement de gérer sagement les finances publiques afin de ne pas imposer un fardeau fiscal trop lourd et non concurrentiel aux contribuables actuels et futurs. Pour ce faire, la FCCQ invite le gouvernement à amorcer la réduction du poids de la dette publique. Pour ce faire, nous croyons nécessaire d'amorcer une discussion franche et ouverte sur les fonds de pension et les régimes de retraite avant que le Québec ne se retrouve dans une situation comparable à celle de certains pays européens.

Le redressement des finances publiques commande que l'État se concentre sur ses missions premières. La tendance à l'élargissement de ses champs d'action doit avoir une limite. Il y aura une période de choix, parfois douloureux, à faire dans le choix de ses missions. Pour ce qui est des missions jugées prioritaires, le gouvernement a l'obligation de gérer efficacement les fonds qui y sont consacrés et d'éliminer les paliers inutiles d'encadrement. Pour la FCCQ, le gouvernement doit faire des choix et gérer efficacement les fonds investis dans ses missions essentielles.

CONCLUSION

Le Québec dispose d'un important potentiel de développement économique. Mais puisque notre marché intérieur est réduit, nous devons miser sur des créneaux d'excellence pour nous distinguer dans le nouvel ordre économique mondial.

C'est pourquoi la création de la richesse et la prospérité sont au cœur de la vision économique de la Fédération des chambres de commerce du Québec. C'est en développant une culture de la fierté d'entreprendre que le Québec pourra relever le défi de la concurrence à l'échelle internationale.

Certes, les enjeux identifiés dans cette vision économique sont considérables et les axes d'intervention sont d'une grande portée. Par-delà les stratégies et les actions concrètes, la raison d'être de la FCCQ demeure le développement économique. Pour continuer son épanouissement sur tous les plans, le Québec doit créer de la richesse, exploiter ses ressources et ses talents, exporter ses matières, ses produits et son savoir-faire et demeurer compétitif. C'est sur le volet économique du développement durable que la Fédération va œuvrer avec énergie et conviction.

Pour articuler cette vision, la Fédération produira une planification stratégique d'une portée de quatre ans et un plan d'action annuel. Elle apportera, au besoin, des ajustements à sa vision économique si des changements profonds se produisent, ce qui est hautement probable compte tenu de l'instabilité des marchés et des ressources insoupçonnées de l'innovation technologique.

Cette vision économique éclaire l'action de la Fédération et définit largement sa feuille de route pour les prochaines années.

MONTRÉAL
555, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST,
BUREAU 1100,
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2Z 1B1

QUÉBEC
900, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
BUREAU 600
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 2B5

TÉL. : 514 844-9571
SANS FRAIS : 1 800 361-5019

FCCQ.CA